

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 324

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0	0	0
Vie étudiante	+5 000	0	+5 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0	0	0
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	0	0	0	0
Recherche spatiale	0	0	0	0
Écosystèmes d'excellence	0	0	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Recherche dans le domaine de l'aéronautique	0	0	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0	0	0
TOTAUX	+5 000	0	+5 000	0
SOLDE	+5 000		+5 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits